



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la nomination d'un membre du Conseil général au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelais (SSCL)

---

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Motif

---

La proposition de nomination qui vous est soumise vise à mettre en conformité les dispositions relatives aux syndicats intercommunaux.

Le Service des communes a émis une directive applicable à la composition des organes des syndicats intercommunaux. Il s'agit en l'occurrence de respecter les dispositions en matière de séparation des pouvoirs ; le Service des communes n'admet pas que des conseillers communaux d'une même commune siègent dans les exécutifs et les législatifs des syndicats intercommunaux.

Aussi, notre exécutif étant représenté au comité directeur, votre autorité doit, selon le nouvel arrêté du SSCL, déléguer un membre ou un électeur communal au Conseil intercommunal (législatif) du Syndicat.

Au vu de ces éléments, nous vous prions de bien vouloir procéder à cette nomination.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nos salutations les meilleures.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le vice-président,  
Hassan Assumani

Le chef du dicastère,  
Thierry Pittet

Saint-Aubin-Sauges, le 24 février 2021

**Annexe** : arrêté du SSCL